

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 13 avril 2023
Délibération n°2023-06

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 9
Représentés : 4

Votes :

Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 6 avril 2023 (par mail)
Date d'affichage de la convocation : jeudi 6 avril 2023

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Thierry AILLAUD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Gaëlle ROUX- MENON, Jean Michel CLAREY

Absents :

Absents excusés : Catherine DUSCHA, Séverine RAMON, Bernard TREMOULET, Yves LEBORGNE

Pouvoirs : Catherine DUSCHA à Claudie BERARD, Séverine RAMON à Valérie GROS, Bernard TREMOULET à Alain FOURNIER, Yves LEBORGNE à Thierry AILLAUD

Secrétaire de séance : Valérie GROS

Délibération portant affectation des résultats

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre AMALOU, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 816 934.21 €
Recettes : 971 867.09 €
Excédent de clôture de l'exercice : 154 932.88 €
Excédent global : 256 060.88 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter au budget primitif 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **150 000 euros**,

2°) - le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de **106 060.88 euros**.


Fait à ARGELLIERS, le 13/04/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 19/04/2023

Après affichage le 19/04/2023

Le Secrétaire
Valérie GROS



Le Maire
Pierre AMALOU

